

Québec, le 18 avril 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

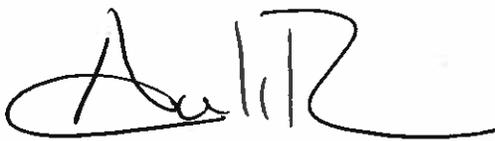
Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 mars dernier par le député de la circonscription de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette, demandant au gouvernement de conserver des installations de sécurité à Sainte-Madeleine.

À cet égard, je désire vous informer que le Ministère prépare un projet pilote afin d'analyser l'efficacité des dispositifs actionnés sur demande par le piéton. Bien que le site de Sainte-Madeleine ne peut être intégré au projet-pilote en raison de l'incapacité d'effectuer une analyse comparative, la municipalité pourra conserver l'installation jusqu'à la fin de celui-ci. Par contre, dès que le projet-pilote sera terminé et que les nouvelles normes seront connues, au plus tôt à l'hiver 2018, la Municipalité sera tenue de se conformer aux normes en vigueur.

Soyez assuré que je partage vos préoccupations à l'égard de la sécurité des piétons.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André Fortin

N/Réf. : 20180315-8